

6 2 Recommandations pour l'avenir

Tournés vers l'avenir, nous pensons important de dégager de l'ensemble de ces témoignages ce que les personnes victimes elles-mêmes, les prélats et les parlementaires proposent en termes de changements d'attitudes et de comportements pour favoriser reconnaissance, réparation et prévention des abus sexuels dans l'Eglise.

Paroles de personnes victimes

Appel aux autres victimes

Dans leurs récits, les victimes qui nous ont remis leur témoignage rappellent que l'abus laisse pour la vie des séquelles indélébiles qui affectent l'être tout entier, la personne dans sa vie professionnelle, ses relations affectives et ses rêves !

Si leur réticence à parler est forte, c'est que domine encore la peur de froisser leurs familles, surtout quand elles sont très proches de l'Eglise. Seule leur persévérance face à l'institution encore fermée sur elle-même, pourra faire tomber le mur de l'omerta.

Nos témoins invitent toutes les personnes victimes à ne jamais baisser les bras dans la recherche de la vérité : « exigez la reconnaissance de l'agresseur et de l'Eglise, demandez une réparation financière, rejoignez le Groupe SAPEC, déposez une requête auprès de la CECAR ».

Ce que l'Eglise doit, à tout jamais, abandonner

Les témoignages recueillis les énumèrent : déni, mensonge, condescendance, indifférence, silence, non respect des droits humains, intimidation, la liste des comportements, attitudes, contextes à proscrire au sein de l'Eglise est faite. Reviennent souvent, le refus de reconnaître sa responsabilité institutionnelle, l'absence de documents écrits lors des procédures en cours auprès des Congrégations ou de la CDF, le manque d'information du public sur les procès, les condamnations d'Ecclésiastiques.

De plus, bien des communautés notamment catholiques, fonctionnent comme des sectes et influencent les victimes à travers une lecture littérale de la Bible et y mélangent parole de Dieu et sexualité. Il faut que l'Eglise le reconnaisse. Mais il faut aussi que l'Eglise universelle vienne à la table du dialogue et de l'arbitrage dans un esprit de modestie et d'ouverture caractérisant l'idéal qu'elle défend. Alors seulement on pourra annuler la dette.

Ce que l'Eglise doit promouvoir

Se garder de croire que ce n'est que du passé

L'Eglise doit d'abord ne pas croire que ça ne concerne que le passé : les abus sexuels sont encore une triste réalité de tous les jours ! C'est pourquoi, est nécessaire l'implication conjointe des associations (comme le Groupe SAPEC), des institutions politiques, laïques et religieuses pour un travail commun en étroite collaboration pour lutter contre ce qui ne devrait plus même exister. C'est la société civile qui doit prendre en main les affaires d'abus sexuels, l'Eglise est trop concernée pour le faire elle-même.

Reconnaître et réparer

L'Eglise doit développer à l'égard de toutes les victimes une écoute empathique, demander pardon à la victime (agresseur et institution), reconnaître publiquement ses erreurs et offrir une réparation financière.

Traiter les dossiers et informer les victimes.

Dans les évêchés comme à la Congrégation pour la doctrine de la Foi (CDF) au Vatican, les procédures doivent être clairement expliquées lors de la remise du dossier et durant la procédure : les informations doivent être communiquées par écrit à la victime, ainsi que les décisions avec des précisions sur les mesures prises pour éviter les récidives de l'agresseur et des garanties quant à leur application.

Prévenir, informer et former

Pour promouvoir la prévention, l'Église doit développer l'information et la formation à tous les niveaux : parents, enfants, formateurs, religieux, supérieurs, évêques, cardinaux, pape ! Donc une information à 360° dans tous les domaines, familial, religieux, politique. Elle doit aussi publier l'identité des auteurs condamnés pour abus (avec photo), leur parcours et leur situation actuelle comme le fait l'Association *Rete l'Abuso* en Italie.

Demander à des scientifiques d'écrire l'histoire de cette occultation

C'est l'important travail de mémoire pour mettre au jour, outre les déviances individuelles, les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église. Robert fait des propositions dans ce sens pour faire avancer la prévention en mentionnant le rapport du John Jay College de 2002 : Il évoque d'autres questions sur ce qui se passent actuellement et qu'il faudrait aussi creuser : pourquoi très peu de prêtres vont en prison ? Que deviennent les pédophiles qui quittent l'Église ou en sont exclus ? Y a-t-il un suivi ?

Nous développons ce thème sous 6.3 *Éclairer le passé.*

Recommandations des parlementaires

Une approche citoyenne

Les témoignages des parlementaires recommandent de faire appel à leurs semblables, car leur intervention permet une mise en perspective citoyenne :

- Elle implique la société civile dans la démarche, ce qui assure un arbitrage et un espace de « neutralité » entre la hiérarchie de l'Église et les personnes victimes.
- Elle fait appel aux bonnes personnes : les parlementaires étant les représentants du peuple et des cantons, et à ce titre les porte-parole de la société civile, ils sont les mieux placés pour cautionner la mise en place, entre la hiérarchie ecclésiastique et une association de victimes, d'un organe neutre et indépendant.
- Elle informe les parlementaires sur la problématique des abus sexuels dans le cadre d'institutions religieuses et leur fait connaître le point de vue des victimes ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent, par le long temps de secret, par le risque de ne pas être reconnus comme victimes.
- Elle ne porte pas le débat dans l'arène politique et évite le risque que ce sujet soit instrumentalisé, « récupéré » par un ou plusieurs partis.
- De constituer une Commission tripartite (Victimes – Eglise – Parlementaires) qui permet de multiples rencontres entre parlementaires soucieux de rendre la parole aux victimes, à travers leurs associations, et les Autorités ecclésiastiques.
- Elle apporte rapidement une solution à un problème grave et difficile, en n'oubliant personne, ni les victimes, pour certaines extrêmement âgées, ni les institutions concernées.
- Elle débouche sur un accord qui constitue le socle, la base qui permet d'assurer concrètement les demandes de victimes relatives à des faits prescrits.

Appel aux parlementaires d'autres pays

Par ces témoignages, ils encouragent les collègues parlementaires d'autres pays à soutenir les associations de victimes. Ils forment le vœu que les exemples belge et suisse permettent à d'autres pays d'avancer plus vite vers une reconnaissance des victimes. Ces démarches cherchent avant tout à rendre justice à celle et ceux qui dans leur chair, leur cœur et leur âme ont subi le pire, l'indicible.

Attitudes, comportement et réalisations qui vont faire évoluer l'Église

Le témoignage que chaque victime espère entendre

« Tout est dit dans le témoignage de l'Abbé Peter von Sury » déclare un de nos membres ! Il montre de l'humilité, de la compassion et une franchise sur les réels problèmes de l'Église. C'est le témoignage que chaque victime aimera entendre de la part d'un religieux, écrit-il en relevant les points essentiels.

- Reconnaissance de l'ignorance des responsables quant aux effets des abus et à l'ampleur du désastre pour l'Église.
- Prise de conscience des dégâts psychologiques et physiques des abus sur les victimes.
- Reconnaissance du courage des personnes qui ont mis leur vécu au service du Groupe SAPEC.
- Appel à ce que l'Église change radicalement sa mentalité, assume ses responsabilités et prenne les victimes au sérieux.
- Affirmation du droit des victimes à ce que l'Église reconnaisse sa responsabilité morale et verse une indemnité financière, en signe de reconnaissance, sans obstacles procéduriers.
- Réforme dans la sélection du personnel, dans l'enseignement et la formation, en particulier pour les cadres de l'Église.

La justice civile pour les cas non prescrits

Il est clair, pour les représentants de l'Église s'étant exprimés dans notre enquête, que tous les cas d'abus sexuels qui sont découverts aujourd'hui doivent être dénoncés et traités par la justice civile. La Conférence des Évêques suisses l'affirme clairement dans la 3^e édition de ces directives (février 2014).

Une commission neutre et indépendante dans tous les pays ?

Ces représentants de l'Église confirment la nécessité de constituer dans chaque région ou pays, à côté des commissions ecclésiales, une commission neutre et indépendante, semblable à la CECAR, à laquelle participent des représentants des victimes, et qui est soutenue par l'Église sans en dépendre.

En faisant appel aux parlementaires, comme représentants de la société civile, pour mettre en place une telle commission, l'Église ne reste plus seule face à des victimes qui la rejettent. Avec ces dernières, ouvertes à la recherche d'une solution juste, et les parlementaires, il est possible d'instituer un cadre neutre pour offrir écoute, reconnaissance et indemnisation.

Quelle justice pour les personnes victimes ? Le Frère Marcel Durrer, franciscain, qui, par ses activités professionnelles, connaît bien le milieu carcéral se demande s'il ne faudrait pas avoir recours, pour les cas d'abus sexuels commis au sein de l'Église, à la justice restaurative www.ajures.ch.

Peu connue en Suisse, mais ayant fait ses preuves dans les pays anglo-saxons, cette approche, complémentaire à celle pratiquée par les Tribunaux, permet, notamment dans un contexte de médiation pénale, de mettre l'auteur du délit face à ses responsabilités dans une démarche de réparation et d'apporter réconfort et apaisement à la victime qui se sent reconnue dans sa souffrance. Cette approche ne devrait cependant, en aucun cas, se substituer à la Justice civile. Elle doit lui être complémentaire.

Et le Droit canonique ?

Rappelons aussi qu'en cas de signalement auprès de l'évêque (ou du supérieur de congrégation) d'un abus sexuel commis au sein de l'Église, une "procédure préliminaire" est mise en route par le diocèse (ou la congrégation) selon les directives internes à l'Église relevant du droit canon. Puis, une "procédure autorisée par la Congrégation pour la doctrine de la Foi (CDF)" est étudiée. Voir : www.vatican.va/resources/resources_guide-CDF-procedures_fr.html. C'est justement de ces procédures que les personnes ayant témoigné se plaignent le plus. Les victimes ne sont pas tenues au courant de l'avancement de leur plainte. Les mois, voire les années passent sans nouvelles significatives, mettant la patience des victimes à rude épreuve. Certaines victimes ont alors choisi le seul moyen efficace pour faire bouger la hiérarchie ecclésiastique : la menace de faire intervenir la presse pour que la procédure se mette en route, puis devant la lenteur de la procédure, l'agitation de nouvelles menaces. Il nous paraît que les procédures canoniques relèvent d'une justice d'un autre âge. La victime n'a accès à aucun document écrit, elle n'obtient aucun procès-verbal d'audition et n'a pas accès au jugement. Elle n'a rien en mains. Et en plus, elle ne reçoit, le plus souvent, aucun mot d'excuse ou demande de pardon de la part de l'Institution ecclésiale pour le tort subi et aucune information sur la sanction infligée à l'auteur de l'abus. Aussi, nous comprenons fort bien la nécessité de mobiliser la presse devant un tel mépris de la personne puisque, hélas, c'est le seul moyen qui fonctionne.

Conclusions du Groupe SAPEC

Nous emprunterons aux propositions de nos membres et amis, l'introduction à notre conclusion : « *Dans un esprit caractérisé par l'écoute respectueuse et la volonté renouvelée d'une action efficace, la trilogie du regard en avant (faire reconnaître, réparer, prévenir) est jugée lucide, adéquate et indispensable lors des démarches en cours et à venir* ».

Dans le domaine des abus sexuels dans l'Église catholique, notre enquête va-t-elle contribuer à les faire reconnaître, réparer, prévenir ?

D'autres CECAR : comment les aider davantage à éclore ?

Il faut reconnaître que l'institution de la CECAR est le résultat d'une foule d'événements individuels et collectifs, de démarches multiples, de rencontres inattendues de personnalités diverses, de sensibilités aux mêmes souffrances ou aux mêmes injustices, de remises en question personnelles et institutionnelles, de persévérance inlassable et de volontés de trouver une solution juste rapidement, sans chercher à envenimer les situations !

Les témoignages présentés ici pourront-ils stimuler des victimes, des évêques et provinciaux, des parlementaires à se mettre ensemble pour chercher un accord adapté à leur région au bénéfice de victimes dont les cas sont prescrits ?

Nous restons ouverts à toutes suggestions pour promouvoir ces témoignages et soutenir les personnes qui voudront se lancer dans la mise en place d'une commission d'écoute de conciliation, d'arbitrage et de réparation. D'ici un an ou deux les membres de la CECAR et des

conciliateurs pourront collaborer encore plus concrètement après avoir surmonté les difficultés de lancement de cette approche nouvelle et originale.

Ce que les évêques doivent encore engager !

Face aux difficultés rencontrées par les personnes victimes et leur association en France, on ne peut que se réjouir des journées nationales de reconnaissance et de la mémoire et du texte gravé sur les socles des monuments du souvenir *Esse est percipi* devant les cathédrales en Belgique. En Suisse, les réalisations de la CES, sa demande de pardon, sa mise en place d'un fonds d'indemnisation, son engagement dans le développement de la prévention à travers des cours pour le personnel sont exemplaires, mais c'est sa reconnaissance de la CECAR qui, de notre point de vue, est la décision la plus novatrice.

Mais partout il reste encore à faire !

Développer les recherches sur le passé

Par rapport aux incitations de *l'indispensable réparation* de Gabriel Ringlet, il reste des thèmes non encore abordés : l'interrogation fondamentale de l'Église sur la sexualité, l'ambiguïté du sacré dans le pouvoir du prêtre, les raisons de cette occultation et aussi les causes structurelles de la pédophilie dans l'Église.

À notre connaissance, une seule recherche a été réalisée en Suisse romande (Institut Marini) et un autre en Suisse alémanique ! C'est pourquoi sous 6 3 *Éclairer le passé*, nous développons ce thème et proposons un projet de recherche précis qui touche la sélection et la formation des séminaristes hier et aujourd'hui.

Réformer la sélection et la formation des séminaristes

C'est effectivement notre préoccupation prioritaire. Nous avons consacré plusieurs séances à des rencontres pour clarifier la situation dans les séminaires de Suisse romande et dégager des propositions de réformes indispensables que nous présentons sous 6 4 *Sélection et formation des séminaristes*.

Pour le Groupe SAPEC

Jacques Nuoffer, président

Marie-Jo Aeby, vice-présidente

Nidau et Fey, le 12 décembre 2017